

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2007)  
**Heft:** 1731

**Artikel:** Les conseillers fédéraux squattent la presse dominicale : une intervention comme celle de Micheline Calmy-Rey ne contribue guère à éclairer l'opinion sur de vrais enjeux politiques  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1024317>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

protégés en Suisse et en Europe par les premières lois sur le travail. L'éthique s'est entremise entre l'offre et la demande. Le commerce a fait entendre de nouvelles consonances syllabiques: [étiqueté équitable](#).

Mais la diminution de l'espace entre le lieu de production et le lieu de consommation réduit d'autant cette sensibilité. Certes nous n'ignorons pas que les fraises espagnoles sont cultivées et récoltées par une main d'œuvre que les propriétaires espagnols exploitent en négriers. Certes les délocalisations, y compris à l'intérieur de l'Union européenne, ont révélé les conditions faites aux travailleurs de l'Est. Mais la prise de conscience éthique ne semble pas passer la frontière. Pas dédouanée.

### **Les conditions de la branche**

Chaque matin des grands magasins suisses sont ravitaillés en marchandises fraîches. A quelles conditions, dans le climat de concurrence exacerbée par l'arrivée des chaînes allemandes, pour les vendeurs, les manutentionnaires, les fournisseurs, les maraîchers? Quel acheteur s'en soucie-t-il? D'une manière plus générale, les secteurs où la main d'œuvre est exploitée sont l'objet d'une sous-traitance. Ce sont autant d'écrans qui brouillent la traçabilité humaine des conditions de production.

La première garantie éthique exigible, ce sont les conventions collectives. Cette affirmation n'est pas une banalité. Il faut rappeler que le Parlement, lorsqu'il eut à

définir les conditions auxquelles doivent satisfaire, dans différents domaines, des entreprises concessionnaires, a toujours opposé à l'application des conventions collectives la formule vague du respect des conditions de la branche. De même il est révélateur qu'il faille une volonté politique pour que l'Etat, lorsqu'il met en soumission l'achat de biens, l'exécution de services ou de travaux, précise que l'adjudicataire aura à prouver son respect des conventions collectives.

Equitable. La revendication ne s'applique pas qu'au commerce exotique, à l'achat de bananes ou de café. Elle a tout son sens dans des relations de travail nationales qui nous sont occultées. Nous avons besoin d'un esprit Havelaar de proximité.

## **Les conseillers fédéraux squatte la presse dominicale**

*Une intervention comme celle de Micheline Calmy-Rey ne contribue guère à éclairer l'opinion sur de vrais enjeux politiques*

Jean-Daniel Delley (1er mai 2007)

Pascal Couchepin tient une chronique régulière dans le *Sonntags-Blick*. Et ses collègues ne répugnent pas à s'épancher dans la presse dominicale. Dernière en date, l'interview de Micheline Calmy-Rey dans la *Sonntagszeitung* a [secoué le landerneau politique](#). Ses critiques au parti socialiste, à la suite du revers électoral zurichois, ont conduit à une séance de crise avec la direction du parti. A l'issue de cette séance, les reproches

publics de la ministre des affaires étrangères ont été présentés comme un «electrochoc salutaire». A croire que la conseillère fédérale et les dirigeants socialistes avaient élaboré de concert cette mise en scène...de ménage.

A quoi jouent donc les membres du gouvernement? Il n'y a rien à redire à la pratique instituée depuis quelques années par le président ou la présidente en fonction de la

Confédération: parcourir le pays à la rencontre de la population relève tout à la fois des fonctions de représentation de l'exécutif et d'information quant aux préoccupations de la population.

Par contre la présence régulière des magistrats dans les journaux dominicaux ne sert que l'ego des premiers et le besoin de scoops de cette presse, toujours à l'affût de la déclaration fracassante qui fait vendre. Plutôt que de

communiquer les opinions du collège, elle met en évidence la cacophonie gouvernementale. Car les propos tenus visent d'abord à mettre en valeur leur auteur plutôt qu'ils n'engagent

le Conseil fédéral. Cette course-poursuite médiatique reflète la faible cohésion du collège et contribue à son affaiblissement. Le mode d'élection du Conseil fédéral

devrait pourtant mettre ses membres à l'abri d'une telle tentation. En y succombant, ils ne renforcent sûrement pas leur légitimité populaire.

## Assurance-invalidité, droit de recours des associations: la défiance encouragée

*Quand la bonne foi et la concordance font défaut, la démocratie directe s'enraye*

Yvette Jaggi (5 mai 2007)

Dans notre régime de démocratie semi-directe, les autorités sont condamnées à produire des compromis viables, susceptibles de rallier une majorité non seulement parmi les élus, mais aussi chez leurs électeurs, organisés en partis, groupes d'intérêts et autres associations. Dans cette perspective, se tisse, pour appuyer les projets législatifs les plus discutés, tout un réseau d'accords plus ou moins explicites, de promesses pas toujours formelles, d'ententes à géométrie variable. La bonne foi et la concordance assurent le tout. Sauf quand elles font défaut, comme dans deux cas récents, aussi flagrants l'un que l'autre.

En novembre dernier, les défenseurs les plus engagés de la cause des handicapés lancent le référendum contre la 5ème révision de l'assurance-invalidité (AI), qui prévoit une réduction des prestations. Ils recueillent 66 500 signatures, dont la moitié en Suisse romande, avec l'appui tardif et plutôt mou des socialistes. Sur

quoi, le 20 mars, trois mois avant la votation référendaire, la majorité bourgeoise du Conseil national refuse le volet financier censé compléter la loi. Pas d'assainissement de l'AI au prix d'un supplément de la TVA. Le Conseil des Etats devrait réparer les dégâts, mais pas avant la fin de la législature - on ne discute pas augmentation fiscale en année électorale. Ainsi, les Chambres se dérobent: côté dépenses, les économies sont décidées, que le peuple pourrait bien confirmer pour lutter contre les fameux "abus". Côté recettes en revanche, rien n'est assuré, au mépris des promesses faites. Du coup, ces dernières apparaissent rétrospectivement comme de vulgaires pressions, exercées sans états d'âme pour faire accepter une loi restrictive. De quoi donner raison aux plus méfiants et ajouter beaucoup de non dans les urnes le 17 juin prochain.

Autre provocation, venue du gouvernement cette fois. Le Conseil fédéral vient de retourner sa position en

matière de droit de recours des organisations de protection de l'environnement. Ces dernières années, il a contribué à préparer la loi qui restreindra dès le 1er juillet prochain le droit de recours des organisations nationales dans une mesure qu'elles ont pu accepter. Et voilà que ce même Conseil fédéral décide le 2 mai de revenir sur sa décision du 13 septembre dernier et de transmettre aux Chambres, sans contre-projet, l'initiative populaire qui porte un titre sans équivoque: «*Droit de recours des organisations: Assez d'obstructionnisme - Plus de croissance pour la Suisse!*». Lancée en novembre 2004 par les radicaux zurichois, à la suite notamment de la rénovation manquée du stade du Hardturm, cette initiative a récolté plus de la moitié des 119'000 signatures déposées en mai 2006 dans les seuls cantons de Zurich, d'Argovie et du Valais. Faut-il y voir la raison de la volte-face de Pascal Couchepin? Si le peuple et les cantons devaient un jour approuver le nouvel article